

**Belgium-Brussels: Machine tools for working wood**

OJ S 10/2014 15/01/2014

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

**Section I: Contracting authority**

---

**I.1. Name and addresses**

Official name: CF\_MCF\_AGERS

Postal address: Place Surlet de Chokier 15-17

Town: Bruxelles

Postal code: 1000

Country: Belgium

For the attention of: Simonet Marie-Dominique, ministre en charge de l'enseignement obligatoire

E-mail: [lise-anne.hanse@cfwb.be](mailto:lise-anne.hanse@cfwb.be)

Telephone: +32 26908300

Fax: +32 26908583

**Internet address(es):**Address of the buyer profile: [http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID\\_AVIS=106846](http://marchespublics.wallonie.be/fr/index.html?ID_AVIS=106846)**Additional information can be obtained from:**

Official name: CF\_MCF\_AGERS

Postal address: bâtiment Les Ateliers - rue Adolphe Lavalée 1

Town: Bruxelles

Postal code: 1080

Country: Belgium

Contact person: Campion Olivier (ou Havaux Bernard)

For the attention of: CF\_MCF\_AGERS

E-mail: [bernard.havaux@cfwb.be](mailto:bernard.havaux@cfwb.be)

Telephone: +32 494064490

Fax: +32 26908533

Internet address: [www.cfwb.be-www.enseignement.e](http://www.cfwb.be-www.enseignement.e)**Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:**

the abovementioned address

**Tenders or requests to participate must be submitted:** the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

**I.3. Main activity**

Education

**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities**

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

**Section II: Object of the contract**

---

**II.1. Description**

**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

Marché public de fournitures portant sur l'acquisition de machines dans le domaine charpenterie/ossatures bois pour le Centre de Technologies Avancées de Morlanwelz-Mariemont

**II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery**

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Institut d'Enseignement Technique de la Communauté française rue Raoul Waroqué 467140 Morlanwelz-Mariemont

NUTS code BE32 Prov. Hainaut

**II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system**

The notice involves a public contract

**II.1.4. Information about framework agreement**

**II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)**

Le présent marché est un marché de fournitures qui a pour objet la fourniture d'équipement en matériel de pointe dans le domaine charpenterie/ossatures bois à destination des formations dans le secteur bois pour le centre de technologies avancées de l'institut Techniques de la Communauté française Morlanwelz-Mariemont.

**II.1.6. CPV code(s)**

42642100 Machine tools for working wood

**II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)**

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

**II.1.8. Lots**

This contract is divided into lots: yes

Tenders may be submitted for one or more lots

**II.1.9. Information about variants**

Variants will be accepted: no

**II.2. Scope of the procurement**

**II.2.1. Total quantity or scope**

Estimated value excluding VAT: 497 768,59 EUR

**II.2.2. Information about options**

Options: yes

Description of options: Chaque soumissionnaire peut proposer un maximum de deux options libres. Une offre de base doit toujours être introduite sous peine de rejet de l'offre dans sa totalité pour irrégularité administrative. Le dépôt d'une offre de base irrégulière entraînera le rejet de l'offre dans sa totalité. Le pouvoir adjudicateur décidera s'il souhaite ou non retenir parmi les option(s) déposée(s) celles qu'il retiendra pour l'analyse comparative des offres.

**II.2.3. Information about renewals**

This contract is subject to renewal: no

**II.3. Duration of the contract or time limit for completion**

Duration in days: 120 (from the award of the contract)

Information about lots

Lot No: 1

Lot title: CENTRE D'USINAGE CNC

**1) Short description**

La vocation du centre d'usinage est principalement pédagogique. La notion de productivité est secondaire. Le centre d'usinage charpente bois doit permettre à partir de produits bruts de différentes sections et de longueur variables d'aboutir à la fabrication automatique d'éléments constituant une structure de charpente complexe et prêts à être assemblés sur le site de construction. Le centre d'usinage à minimum 5 axes doit permettre de réaliser dans une zone dite d'usinage diverses opérations telles que le fraisage, l'exécution de coupes et le perçage sur des poutres, éléments en bois massif ou lamellé-collé, utilisés dans la charpente pour la construction de maisons préfabriquées, des pergolas, des vérandas et constructions pour le jardin, parcs de loisir et jeux d'enfants pour l'extérieurs. Cette machine à commande numérique sera équipée d'un pupitre de commande et d'un logiciel graphique spécifique pour l'usinage des pièces de charpente. Elle sera en outre dotée d'un post processeur permettant l'importation de pièces dessinées sur le logiciel de dessin Cad Wood, Sema ou Dietrich's. Une licence sera fournie pour 20 postes informatiques sur le logiciel 3D-DAO/FAO CAD Wood en langue française + formation. Les outils au marquage CE permettant de rendre le centre d'usinage opérationnel dans toutes ses fonctions sera proposé de manière détaillée dans l'offre en ce compris leurs caractéristiques techniques. Ces outils seront disponibles facilement sur le marché. La maintenance et le remplacement d'outil se feront sous 48 heures. Tension électrique 400 V. La structure (bâti et montants) sera en acier soudé. Le ou les moteurs de broches seront de puissance suffisante pour travailler en conformité avec les caractéristiques de chaque outil. La lame devra permettre une coupe à 45 degrés. La section minimum des pièces à usiner sera de 50x20mm. Une longueur minimale de 950 mm Une longueur maximale de 9.000mm. La section rectangulaire maximale de 625/300 mm. La pression d'air de fonctionnement sera de 7 bars minimum. Le débit nécessaire sera compris entre 400L/min et 1000L/min. La machine aura un magasin porte-outils circulaire à 8 emplacements afin de recevoir l'outillage nécessaire à l'exécution du travail de charpenterie. Un entre axe minimum de 180 mm séparera chaque emplacement ce qui permettra de recevoir des outils d'un diamètre suffisant pour le travail à exécuter. La machine sera équipée d'un système de lubrification automatique pour les axes interpolant et manuelle pour les autres axes. Toutes les fonctions ou équipements utiles d'un point de vue pédagogique ou permettant d'améliorer le potentiel de la machine peuvent être proposés. Le descriptif spécifique des clauses techniques est inclu dans le CSCh DGE0/2007-49/HB/F01 et peut être obtenu sur demande à l'adresse mail [bernard.havaux@cfwb.be](mailto:bernard.havaux@cfwb.be)

**2) CPV code(s)**

42642100 Machine tools for working wood

**3) Quantity or scope**

**4) Indication about different time frame or duration**

**5) Additional information about lots**

Lot No: 2

Lot title: PANNEAUTEUSE HORIZONTALE CNC

**1) Short description**

Avec programmeur électronique 3 axes Positionneur électronique 3 axes pour la montée, l'inclinaison de la lame et le déplacement du guide parallèle Avec groupe inciseur

motoriséTrois vitesses sur la lame principaleHauteur de coupe d'environ 120 à 150 mm à 90°Largeur de coupe de 1.500 mm minimum entre la lame et le guide parallèleChariot longueur 3.200 mm environTableau de commande sur potence orientable avec écran tactileFournie avec deux lames à racleur pour coupe longitudinale et transversale dans le bois massif deux lames pour coupe au format de panneaux et deux lames inciseur dont l'épaisseur est en rapport avec les lames pour coupe au format de panneauxAlimentation 400VPuissance 8,0 kW environ pour l'ensemble des moteursPoids maximum 1.200 kgConforme aux normes CE en vigueurTout équipement ou option utile d'un point de vue pédagogiqueLa machine CNC sera reliée directement au système d'aspiration centraliséeLe descriptif spécifique des clauses techniques est inclu dans le CSCh DGEO /2007-49/HB/F01 et peut être obtenu sur demande à l'adresse mail [bernard.havaux@cfwb.be](mailto:bernard.havaux@cfwb.be)

**2) CPV code(s)**

42642100 Machine tools for working wood

**3) Quantity or scope**

**4) Indication about different time frame or duration**

**5) Additional information about lots**

Lot No: 3

Lot title: PRESSE HYDRAULIQUE A LAMELLE-COLLE

**1) Short description**

Encombrement maximum en largeur de 3.900mmHauteur de travail de 1.500 mm maximumProfondeur maximum de poutre de 200 mm environChargement frontal avec longueur de chargement complètement libre sur l'avantPoutres de blocage frontales hydrauliques avec déplacement longitudinalMinimum une poutre par mètre utileNombre de vérins verticaux : minimum 2 par mètre utileAlimentation 400VCharge 2,2 tonnes max. Puissance maximum centrale hydraulique 5,5 kW environConforme aux normes CE en vigueurTout équipement ou option utile d'un point de vue pédagogiqueLe descriptif spécifique des clauses techniques est inclu dans le CSCh DGEO/2007-49/HB/F01 et peut être obtenu sur demande à l'adresse mail [bernard.havaux@cfwb.be](mailto:bernard.havaux@cfwb.be)

**2) CPV code(s)**

42642100 Machine tools for working wood

**3) Quantity or scope**

**4) Indication about different time frame or duration**

**5) Additional information about lots**

Lot No: 4

Lot title: PRESSE D'ASSEMBLAGE PAR CONNECTEURS

**1) Short description**

Composée d'une table de pressageUn pont intégral limite l'opération de pressage au seul déplacement du pontDoit permettre l'assemblage de fermes de 6,0 mètres de long et de 1,75 mètre de haut tout en ayant un encombrement minimumPression d'environ 30 tonnes pour connecteurs avec dents de 10 mm (pression des presses « didactiques » ou première gamme).Alimentation 400VPoids maximum de 3,0 tonnesConforme aux normes CE en

vigueurTout équipement ou option utile d'un point de vue pédagogiqueLe descriptif spécifique des clauses techniques est inclu dans le CSCh DGEO/2007-49/HB/F01 et peut être obtenu sur demande à l'adresse mail [bernard.havaux@cfwb.be](mailto:bernard.havaux@cfwb.be)

**2) CPV code(s)**

42642100 Machine tools for working wood

**3) Quantity or scope**

**4) Indication about different time frame or duration**

**5) Additional information about lots**

Lot No: 5

Lot title: ENCOLLEUSE A ROULEAUX

**1) Short description**

Encolleuse à deux rouleauxLargeur utile de travail 300 à 400 mm environRouleaux recouverts de caoutchouc anti acide permettant plusieurs rectificationsPossibilité d'encollage sur une ou deux facesVitesse d'avance environ 20m/minAlimentation 400VPoids max 300kg environCertification CETout équipement ou option utile d'un point de vue pédagogiqueLe descriptif spécifique des clauses techniques est inclu dans le CSCh DGEO/2007-49/HB/F01 et peut être obtenu sur demande à l'adresse mail [bernard.havaux@cfwb.be](mailto:bernard.havaux@cfwb.be)

**2) CPV code(s)**

42642100 Machine tools for working wood

**3) Quantity or scope**

**4) Indication about different time frame or duration**

**5) Additional information about lots**

Lot No: 6

Lot title: BROYEUR A BOIS

**1) Short description**

Prévu pour des débits faibles à moyensMonorotor diamètre 220mm environTamis de sortie environ 12 mmLes copeaux en sortie seront pris en charge par le système d'aspiration centraliséeAlimentation 400VPuissance de 4,0kW à 11,0 kW maximumConforme aux normes CE en vigueurTout équipement ou option utile d'un point de vue pédagogiqueLe descriptif spécifique des clauses techniques est inclu dans le CSCh DGEO/2007-49/HB /F01 et peut être obtenu sur demande à l'adresse mail [bernard.havaux@cfwb.be](mailto:bernard.havaux@cfwb.be)

**2) CPV code(s)**

42642100 Machine tools for working wood

**3) Quantity or scope**

**4) Indication about different time frame or duration**

**5) Additional information about lots**

Lot No: 7

Lot title: PRESSE A BRIQUETTES

**1) Short description**

Prévue pour des débits faibles à moyens La presse sera reliée directement au système d'aspiration centralisée Diamètre des briquettes minimum 60 mm Puissance min 5,5kW , max 7,5 kW Alimentation 400 V Poids maximum de 900 kg environ Tout équipement ou option utile d'un point de vue pédagogique Conforme aux normes CE en vigueur Le descriptif spécifique des clauses techniques est inclu dans le CSCh DGEO/2007-49/HB /F01 et peut être obtenu sur demande à l'adresse mail [bernard.havaux@cfwb.be](mailto:bernard.havaux@cfwb.be)

**2) CPV code(s)**

42642100 Machine tools for working wood

**3) Quantity or scope**

**4) Indication about different time frame or duration**

**5) Additional information about lots**

Lot No: 8

Lot title: SYSTEME D'ASPIRATION

**1) Short description**

Le système d'aspiration sera raccordé aux machines suivantes :. Centre d'usinage CNC. Panneauteuse horizontale. Broyeur. Presse à briquette L'air prélevé devra obligatoirement être réinjecté dans l'atelier après filtrage. La presse et le système d'aspiration devront pouvoir être installés dans un local de hauteur maximum 6,00 mètres, largeur 4,50 mètres et profondeur 2,50 mètres. Le système devra permettre l'installation d'une presse à briquettes en sortie. Le débit sera de 12.000 m<sup>3</sup>/H minimum. Le niveau sonore sera peu élevé avec un maximum de 85 dB. La puissance sera de 11kW environ. L'alimentation sera en 400 volts. Le système comprendra :- filtrage par manches- nettoyage des manches par vibrations- la tuyauterie de raccordement pour le centre d'usinage, la scie à format et le broyeur- un clapet de fermeture automatique pneumatique sur chaque machine- un filtre sur le conduit de rejet d'air de manière à limiter le rejet de poussières dans l'atmosphère- un évent de décharge sur le dépoussiéreur (permettant d'évacuer la surpression en cas d'explosion)- un clapet anti-retour d'explosion ou tout autre équipement permettant un découplage technique de manière à éviter la propagation d'une éventuelle explosion vers l'intérieur du bâtiment- un clapet coupe feu motorisé placé sur le conduit d'aspiration aux passages des parois Rf du bâtiment. Ce clapet pourra être commandé soit par le central de détection incendie, soit par le système d'extinction automatique de l'appareil. Le système doit contribuer à atteindre la valeur limite tolérée d'exposition pour les travailleurs (1mg/m<sup>3</sup>). Toutes les parties conductrices de l'installation devront être interconnectées et reliées à la terre afin d'éviter une accumulation d'électricité statique (source d'inflammation). Les canalisations synthétiques doivent être équipées d'un conducteur permettant la mise à la terre. Dans les conduits, la vitesse de circulation de l'air sera comprise entre 20 et 25 m/s. La partie filtrante de l'installation devra être considérée comme zone 20 ou 21 en fonction des quantités aspirées journalièrement. Le matériel constituant cette partie de la machine devra être spécifiquement conçu pour y être intégré. Le fabricant de l'installation d'aspiration devra donc certifier que l'équipement satisfait à la réglementation en la matière. Le montage et le raccordement aux machines Un système d'extinction automatique en cas d'incendie Tout équipement ou option utile de point de vue pédagogique Conforme aux normes CE en vigueur Le descriptif spécifique des clauses techniques est inclu dans le CSCh DGEO/2007-49/HB/F01 et peut être obtenu sur demande à l'adresse mail [bernard.havaux@cfwb.be](mailto:bernard.havaux@cfwb.be)

**2) CPV code(s)**

- 3) **Quantity or scope**
- 4) **Indication about different time frame or duration**
- 5) **Additional information about lots**

## **Section III: Legal, economic, financial and technical information**

---

### **III.1. Conditions related to the contract**

#### **III.1.1. Deposits and guarantees required**

a) **Montant du cautionnement**Le montant du cautionnement à constituer par le fournisseur est fixé à 5 % du montant initial du présent marché. Le montant ainsi obtenu est arrondi à la dizaine d'euros supérieure.b) **Constitution du cautionnement et preuve de cette constitution**Dans les trente jours de calendrier qui suivent la conclusion du marché, le fournisseur est tenu d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement.La justification de la constitution du cautionnement se donne selon la nature du cautionnement par la production au pouvoir adjudicateur :1. soit du récépissé de dépôt de la Caisse des Dépôts et Consignations ou d'un organisme public remplissant une fonction similaire ;2. soit d'un avis de débit remis par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances ;3. soit de la reconnaissance de dépôt délivrée par le caissier de l'Etat ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;4. soit de l'original de l'acte de caution solidaire visé par la Caisse des Dépôts et Consignations ou par un organisme public remplissant une fonction similaire ;5. soit de l'original de l'acte d'engagement établi par l'établissement de crédit ou l'entreprise d'assurances accordant une garantie.La preuve de la constitution du cautionnement doit être adressée au pouvoir adjudicateur.c) **Défaut de cautionnement**Lorsque le fournisseur est en défaut d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement dans le délai susvisé, ce retard donne lieu de plein droit et sans mise en demeure à l'application d'une pénalité de 0,02% du montant initial du marché par jour de retard. La pénalité ne peut dépasser 2% du montant initial du marché.Lorsque le fournisseur reste en défaut d'apporter la preuve de la constitution du cautionnement après une mise en demeure qui lui est adressée par lettre recommandée, le pouvoir adjudicateur peut :- soit constituer le cautionnement d'office par prélèvement sur les sommes dues pour le marché ; dans ce cas, la pénalité est forfaitairement fixée à 2% du montant initial du marché ; - soit appliquer les mesures d'office.d) **Libération du cautionnement** - article 9A la demande du fournisseur, le cautionnement est libéré en une fois après la réception provisoire telle que visée au point II, C, 8, c) du présent cahier spécial des charges.

#### **III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them**

#### **III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded**

#### **III.1.4. Contract performance conditions**

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

### **III.2. Conditions for participation**

#### **III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers**

List and brief description of conditions: Le Pouvoir adjudicateur procédera à une sélection qualitative des soumissionnaires préalable à l'attribution du marché, conformément aux articles 58 et suivants de l'arrêté royal du 15 juillet 2011. Par le seul fait de participer à la procédure du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un cas d'exclusion décrits à l'article 61, § 1er de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, à savoir ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour : 1) participation à une organisation criminelle telle que définie à l'article 324bis du Code pénal 2) corruption, telle que définie à l'article 246 du Code pénal ; 3) fraude au sens de l'article 1er de la convention relative à la protection des intérêts financiers des communautés européennes, approuvée par la loi du 17 février 2002 ; 4) blanchiment de capitaux tel que défini à l'article 3 de la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. En application de l'article 61, §2, 1°, 2° et 5° de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, doit être exclu du marché : a) le soumissionnaire qui est en état ou en cours de procédure de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; b) le soumissionnaire qui a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de réorganisation judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; c) le soumissionnaire qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement de ses cotisations de sécurité sociale. Pour être en règle, le soumissionnaire doit avoir transmis à l'Office national de Sécurité sociale toutes les déclarations requises jusque et y compris celles relatives à l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres ET n'a pas, pour ces déclarations, une dette en cotisations supérieure à 3.000 euros, ou a obtenu pour cette dette des délais de paiement qu'il respecte strictement. Toutefois, même si la dette en cotisations est supérieure à 3.000 euros, le soumissionnaire sera considéré comme étant en règle s'il établit, avant la décision d'attribuer le marché, qu'il possède, à la fin l'avant-dernier trimestre civil écoulé avant la date limite de réception des offres, à l'égard d'un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 2, 1°, de la loi du 15 juin 2006 ou d'une entreprise publique au sens de l'article 2, 2°, de la loi précitée, une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers pour un montant au moins égal, à 3.000 euros près, à celui pour lequel il est en retard de paiement de cotisations. Par application de l'article 62, § 4 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le pouvoir adjudicateur s'enquiert, via l'utilisation de l'application Digiflow, de la situation du candidat ou du soumissionnaire afin de vérifier s'il est en règle par rapport aux obligations précitées. Afin de vérifier si le soumissionnaire ne se trouve pas dans l'une des situations d'exclusion reprises aux articles 61, §2, 3° et 6° et 63 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, celui-ci fournira au Pouvoir adjudicateur : \* Une attestation récente émanant de l'Administration des contributions directes (attestation 276C2) ainsi qu'une attestation récente émanant de l'administration de la TVA (ces documents ne sont pas requis si le soumissionnaire n'est pas commerçant ou s'il n'est pas assujéti à la TVA). Par ailleurs, le soumissionnaire doit démontrer, par toutes voies de droit, qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles (sont notamment visés, l'impôt des sociétés, l'impôt des personnes morales, le précompte professionnel, le précompte mobilier, le précompte immobilier et les autres taxes liées à la profession découlant d'une réglementation régionale ou locale). A cet égard, il peut déclarer sur l'honneur être en règle vis-à-vis de ses obligations fiscales et professionnelles ; \* Un document délivré par une autorité judiciaire ou administrative dont il résulte que le soumissionnaire n'est pas en état ou en cours de procédure de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ; Si le soumissionnaire belge s'abstient de produire le document précité, il donne au pouvoir adjudicateur, par le seul dépôt de son offre,

l'autorisation de vérifier sa situation personnelle via Digiflow.\* Une déclaration sur l'honneur (original) du soumissionnaire certifiant qu'il n'a commis aucune faute professionnelle grave et qu'il ne s'est pas rendu coupable de fausses déclarations et ne pas se trouver dans une situation d'exclusion prévue à l'article 61, §§ 1er et 2 ainsi que l'article 63 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011. Tous les documents précités seront des documents récents, ils auront été établis au maximum 6 mois avant la date de dépôt des offres reprise au Chapitre 3 point 3. Dans le cas où les documents ne seraient pas fournis par le soumissionnaire, l'administration se réserve le droit de consulter les administrations compétentes. Les entreprises provenant des autres Etats membres de la Communauté européenne fourniront pour chaque type de preuve tout autre document émis par un organisme public équivalent à ceux émis par les administrations belges, ou, si ceux-ci n'existent pas, une déclaration sous serment ou une déclaration solennelle faite par le répondant physique du candidat ou du soumissionnaire devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel.

### **III.2.2. Economic and financial ability**

List and brief description of conditions: Afin de justifier de sa capacité financière et économique, il est demandé au soumissionnaire de joindre à son offre une déclaration bancaire (voir modèle obligatoire en annexe)

### **III.2.3. Technical and professional ability**

List and brief description of conditions:

Voir ci contre

Minimum level(s) of standards possibly required:

L'entreprise soumissionnaire est invitée à démontrer avoir exécuté TROIS marchés d'ampleur technique et financière équivalent pour les lots (pour lesquels) il remet offre.

### **III.2.4. Information about reserved contracts**

### **III.3. Conditions specific to services contracts**

#### **III.3.1. Information about a particular profession**

#### **III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract**

## **Section IV: Procedure**

---

### **IV.1. Type of procedure**

#### **IV.1.1. Type of procedure**

Open

#### **IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited**

#### **IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue**

### **IV.2. Award criteria**

#### **IV.2.1. Award criteria**

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

#### **IV.2.2. Information about electronic auction**

An electronic auction will be used: no

### **IV.3. Administrative information**

#### **IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority**

DGEO/2007-49/HB/F01/

#### **IV.3.2. Previous publication concerning this procedure**

no

#### **IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document**

Payable documents: no

#### **IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate**

10.3.2014 - 10:00

#### **IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**

#### **IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French.

#### **IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender**

Duration in days: 150 (from the date stated for receipt of tender)

#### **IV.3.8. Conditions for opening of tenders**

Date: 10.3.2014 - 10:00

Place:

Ministère de la Communauté française DGEO rue Lavallée 1 à 1080 Bruxelles

Persons authorised to be present at the opening of tenders: yes

Information about authorised persons and opening procedure: La séance d'ouverture des offres est publique.

## **Section VI: Complementary information**

---

### **VI.1. Information about recurrence**

This is a recurrent procurement: no

### **VI.2. Information about European Union funds**

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:  
yes

Identification of the project: Programmation FEDER 2007-2013

### **VI.3. Additional information**

### **VI.4. Procedures for review**

#### **VI.4.1. Review body**

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: Rue de la Sciences 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

#### **VI.4.2. Review procedure**

Precise information on deadline(s) for review procedures: "- demande de suspension en extrême urgence : requête introduite le plus rapidement possible; le délai pour le recours en suspension est de 15 jours à dater de la publication, de la communication ou de la prise de connaissance de l'acte selon le canal par lequel le réclamant a été informé de la décision (avis d'attribution, lettre d'information ou aucun des deux =\_ date de prise de connaissance)- demande d' annulation : 60 jours à partir de la connaissance de la décision.NB: le président du tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire concerné peut également statuer au provisoire (article 584 du Code judiciaire). Ce tribunal est seul compétent pour les contestations au fond portant sur un droit civil (ex : octroi de dommages-intérêts...). Le président doit être saisi le plus rapidement possible et le tribunal, dans un délai de 5 ans (article 2262 bis du Code civil)."

**VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained**

Official name: CF\_MCF\_AGERS

Postal address: City Center - Boulevard du Jardin Botanique 20-22

Town: Bruxelles

Postal code: 1000

Country: Belgium

E-mail: [jean-pierre.hubin@cfwb.be](mailto:jean-pierre.hubin@cfwb.be)

Telephone: +32 26908020

Fax: +32 26908024

**VI.5. Date of dispatch of this notice**

10.1.2014